

Conseil municipal du jeudi 30 mars 2023

Présents : Mesdames DALIA Odile, GOSTOMSKI Julie, GROISON Marie-Édith, MANEA Rodica, MOREAU Audrey, NOËL Aude, SAVOYE Marie-Paule ; Messieurs BENAS Gilbert, CHRISTEL Daniel, DAVANTURE Éric, MAZOYER Arnaud, ROYER Michel, VITARD Michaël

Secrétaire de séance : Mme DALIA Odile

Lecture du compte-rendu du 23 février 2023 : adopté à l'unanimité.

Délibérations :

✓ Réévaluation tarifs restaurant scolaire et garderie à compter du 24 avril 2023 : présentation par Mme GROISON Marie-Édith, première Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et du centre de loisirs. On subit une augmentation de 11,40 % de la part de la société SOGERES, car on a une augmentation des matières premières et du prix de l'énergie. Cette augmentation est calculée depuis le mois de septembre 2022 avec donc effet rétroactif. Le ministère avait émis une circulaire qui autorise l'application de cet effet rétroactif. Cela implique de régler 3 065,00 € de rappels à la SOGERES. Soit on répercute cette augmentation aux familles en une seule fois, soit on lisse le remboursement sur les prix des repas, pendant cette année.

La commune va payer le remboursement à la SOGERES en une seule fois, puis elle propose de lisser le remboursement aux familles sur l'année. Pour les familles en difficulté, il leur est possible de s'adresser au CCAS pour une demande d'aide financière, après étude de leur dossier.

Pour la nouvelle tarification (garderie du matin : de 1,38 € à 1,50 € selon la tranche de quotient familial ; garderie de midi sans repas : 2,15 € ; garderie et repas à midi : 5,35 € pour les enfants, et 6,70 € pour les adultes ; garderie du soir de 16h à 18h : de 2,76 € à 3,00 € selon la tranche de quotient familial ; garderie du soir de 18h à 18h30 : de 0,69 € à 0,75 €)

2 votes contre ; 2 abstentions ; 9 votes pour : proposition acceptée.

✓ Réévaluation tarifs Centre de Loisirs, à compter du 24 avril 2023 : présentation par Mme GROISON Marie-Édith. Il est proposé une augmentation des tarifs sur les prix des repas pour les mêmes raisons ; les autres tarifs restant inchangés.

2 votes contre ; 2 abstentions ; 9 votes pour : proposition acceptée.

✓ ONF Énergie, offre d'achat : l'entreprise ONF Énergie fait une offre d'achat pour les parcelles 1b-12-13. Il s'agit de bois de plus de 15 ans, provenant des « éclaircies » qui sont obligatoires à réaliser sur certaines parcelles. Accepté à l'unanimité.

✓ Budget communal :

• Approbation du compte de gestion 2022 du trésorier municipal : après présentation des différents comptes administratifs vérifiés et certifiés conformes, aucune observation ni réserve n'est émise sur la tenue des comptes. Accepté à l'unanimité.

• Vote du compte administratif 2022, budget communal principal :

En section de fonctionnement : dépenses = 662 723,92 € ; recettes = 753 303,03 € ; avec le résultat antérieur reporté qui est de + 144 102,34 €, on a un résultat de clôture de l'exercice de + 234 681,45 €.

En section d'investissement : dépenses = 418 016,95 € ; recettes = 150 962,30 € ; avec le résultat antérieur qui est de + 136 285,66 €, on a un résultat de clôture de l'exercice de – 130 768,99 €.

Le compte administratif présenté ainsi est accepté à l'unanimité.

• Affectation du résultat 2022, budget communal principal : l'excédent de la section de fonctionnement de l'année précédente doit être affecté en priorité à la section d'investissement pour couvrir le

besoin de financement en 2023, et ce pour la somme de 130 768,99 €. Le restant de la section de fonctionnement étant de 103 912,46 € sera reporté en section de fonctionnement 2023. Accepté à l'unanimité.

- Vote du taux des taxes locales 2023 : il est décidé de maintenir les taux actuels (inférieurs aux taux national et départemental) :

- Taxe foncière sur le Bâti : 35,68 %
- Taxe foncière sur le Non-Bâti : 33,10 %
- Taxe d'Habitation : 11,10 %

Accepté à l'unanimité.

- Attribution des subventions aux associations pour 2023 : il est fait peu de demandes.

Sont accordées :

- 850 € pour l'association Médiacave (ce qui permet à cette association d'obtenir d'autres subventions dont du département ; cela permet aussi d'acheter des jeux) ;
- 250 € pour l'Harmonie de Givry ;
- 100 € pour l'amicale des donneurs de sang de Givry et ses environs ;
- 100 € pour l'amicale des chasseurs de St Désert/Granges/Rosey.

L'utilisation de la salle des fêtes est toujours gratuite pour les associations de St Désert.

Accepté à l'unanimité.

- Vote du budget primitif communal 2023 : proposition du budget primitif 2023 communal, examiné par la commission des finances : en section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 839 362,46 €. En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 724 211,45 €. Accepté à l'unanimité.

Les subventions prévues en 2022 seront versées en 2023. De plus, on a réussi à dégager du fonctionnement, ce qui a permis d'éviter un endettement de la commune.

Questions diverses :

- Point sur le projet d'achat d'un bâtiment sur la commune : la maison de M. Bordes, située vers les écoles est à vendre. Pour sa rénovation, il est possible d'avoir de nombreuses aides, car elle se trouve au centre du village, et se trouve dans un état d'insalubrité ; le but étant de la rénover pour la louer.

- Point sur le Conseil d'école : les tarifs des repas vont être augmentés. La directrice est satisfaite des travaux déjà effectués dans les classes. Les effectifs prévus pour la rentrée 2023 sont de 11 enfants en petite section ; 8 en moyenne section ; 17 en grande section ; 10 en CP ; 9 en CE1 ; 7 en CE2 ; 13 en CM1 ; 7 en CM2 : d'où un total de 82 enfants.

- Lutte contre les inondations : projet d'aménagement du Parc de La Pêcherie : celui-ci est situé vers le parc du Diocèse, près de la rivière. Présentation de l'avant-projet : il s'agit de retracer le parcours de la rivière comme il était auparavant, ce qui va permettre de renaturaliser les abords de la rivière. L'agence de l'eau a donné son accord. Une réunion d'information publique aura lieu le mardi 16 mai à 18h30.

- Projet d'implantation d'une boîte à livres : sujet abordé par M. VITARD Michaël. Le projet évoqué est en cours de réflexion ; il faut soit un particulier ou une association pour gérer l'état et la conformité des livres diffusés au public, en libre-service. Pour le support de la boîte-à-livres et son emplacement, on est en attente de propositions.

- Point sur le projet d'implantation d'un cuvage Rue du Prieuré : lieu situé à l'entrée de Rosey à 500 m de l'église qui est classée aux Monuments Historiques ; le terrain est sur la commune de Saint-Désert. Le projet

qui comprend un cuPAGE avec négoce a une hauteur trop importante, ce qui est soumis à réglementation près d'un Monument Historique. De plus le projet de négoce va susciter des déplacements importants de camions ; or la route allant à Rosey, ne peut pas supporter ce genre de tonnage. L'ABF qui gère les autorisations doit revoir le projet. D'autres terrains sont proposés à la Société Lagarde de Rosey.

- Grand Chalon : projet d'implantation de deux bornes de recharges électriques : le projet proposé est à étudier : utilité, emplacement, gestion.

- Point sur l'église : la fissure dans le chœur ne menace pas l'ensemble du chœur et est réparable et il y a une poutre à changer au niveau de la noue Sud. On a toujours un nettoyage important à réaliser quant aux fientes de pigeon. L'horloge a été vérifiée ; mais l'accès aux cloches n'est pas possible pour le moment car non sécurisé.

Monsieur Bayle de l'association des « 5 Clochers » dont fait partie la commune de Saint-Désert, propose de nous accorder une aide financière ; la somme sera discutée lors de leur prochaine assemblée.

Une réunion a eu lieu en février avec le prêtre de Buxy, l'Abbé Hugues d'Halluin, qui propose une reprise des messes à St Désert le dimanche après-midi, en période plus chaude dès la réouverture de l'église (le chauffage dans l'église de St Désert n'est plus fonctionnel).

Le dossier suit son cours ; un rendez-vous avec les agents de la Sous-préfecture va être pris pour l'autorisation de réouverture.

- Pour la rue de Tenange, la DIR doit renforcer la butte vers la RCEA ; la discussion pour le renforcement et la réparation de la route est toujours en discussion.

- Des restrictions d'eau risquent d'être de plus en plus importantes pour les communes, les entreprises et les particuliers, la commune va étudier des solutions de stockages.

Réunion close à 22h30.

